



Édition janvier 2016

LE MÉMO

ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

DES SOLUTIONS EN CAS DE COUP DUR OU DE COUP DE CŒUR

OPTIMISER L'UTILISATION
DES LIVRETS DÉFISCALISÉS

ÉPARGNER SANS PLAFOND

PLACER UNE SOMME IMPORTANTE
SUR QUELQUES MOIS

RÉMUNÉRER L'ARGENT QUI EST
SUR VOTRE COMPTE EN BANQUE



À lire aussi le mémo "épargne projets" : pour préparer votre avenir et celui de vos enfants.

1 OPTIMISER L'UTILISATION DES LIVRETS DÉFISCALISÉS

La première étape d'une bonne stratégie d'épargne est de se constituer une épargne de précaution, c'est le "matelas" financier nécessaire pour faire face aux imprévus facilement : un déménagement, une panne de voiture, une perte ponctuelle de revenus, un voyage...

OPTIMISER L'UTILISATION DES LIVRETS DÉFISCALISÉS

Les livrets défiscalisés sont le point de départ de votre épargne. Vous ne courez aucun risque et vous pouvez à tout moment récupérer tout ou partie de vos fonds, sans aucuns frais, ni pénalités. Leur rémunération est fixée par les Pouvoirs publics. Cette rémunération est totalement exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux¹. Vous pouvez ouvrir un livret avec une petite somme et ensuite, faire des versements et des retraits très simplement.

Que doit représenter votre épargne de précaution par rapport à vos revenus mensuels ?

Tout dépend de vos besoins et de votre rythme de vie. Il est généralement conseillé de mettre de côté entre 3 et 6 mois de salaire.

LA BASE DE VOTRE ÉPARGNE : LE LIVRET A

Avec le Livret A, vous vous constituez un socle d'épargne garantie, jusqu'au plafond de 22 950 €⁽¹⁾ (hors intérêts) nets d'impôts.

Le taux d'intérêt est fixé par le gouvernement, le plus souvent en février et en août, pour tenir compte du niveau de l'inflation et des taux d'intérêt. Le Livret A peut être souscrit dans toutes les banques.



ASTUCE

Premier réflexe

Mettez en place des virements réguliers, même de petits montants, de votre compte courant vers un livret. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

BON À SAVOIR

Chaque membre de la famille peut être titulaire d'un Livret A dès la naissance et accumuler jusqu'à 22 950 €⁽¹⁾ (hors intérêts).

À RETENIR

Accès : 1 livret par personne, enfant ou adulte.

Versement minimal : 10 €.

Plafond : 22 950 €⁽¹⁾ hors intérêts.

Rémunération : 0,75 % net⁽²⁾.

Risque : nul.

Frais : aucuns.

Fiscalité des intérêts : exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux¹.

Formalités d'ouverture : Pièce d'identité, justificatif de domicile en cours de validité (facture gaz ou électricité, téléphone fixe, quittance de loyer...), et pour les mineurs, la présence d'un représentant légal avec le livret de famille.

LE COMPLÉMENT DU LIVRET A : LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (LDD/anciennement Codevi)

Il fonctionne selon le même principe que le Livret A.

Par rapport au Livret A, les différences sont les suivantes :

- Il est réservé aux personnes majeures, fiscalement domiciliées en France.
- Son plafond est de 12 000 €⁽¹⁾ (hors intérêts).



ASTUCE

Tirez parti de la règle des quinzaines ! Sur tous les livrets défiscalisés, les intérêts sont calculés par quinzaine civile entière : du 1^{er} au 15 de chaque mois et du 16 au dernier jour du mois. Si vous faites un dépôt le 5 octobre, il ne commence à produire des intérêts qu'à partir du 16 octobre. À l'inverse, si vous effectuez un retrait le 20 octobre, les sommes retirées ne produiront des intérêts que jusqu'au 15 octobre. Pour obtenir le meilleur rendement, optimisez les dates de mouvements sur votre livret : effectuez vos versements le 15, le 30 ou le 31 du mois et vos retraits le 1^{er} ou le 16 du mois.

LES FRANÇAIS ET LES LIVRETS DÉFISCALISÉS

Près de 9 personnes sur 10 détiennent aujourd'hui 1 Livret A, et près de 4 personnes sur 10 ont un LDD. Les raisons de ce succès sont simples : ces livrets permettent de gérer au mieux votre épargne de précaution car elle reste disponible sans frais et sans délais.

Par ailleurs, même avec une rémunération faible, il est préférable de faire travailler votre épargne au lieu de la conserver sur un compte bancaire non rémunéré.

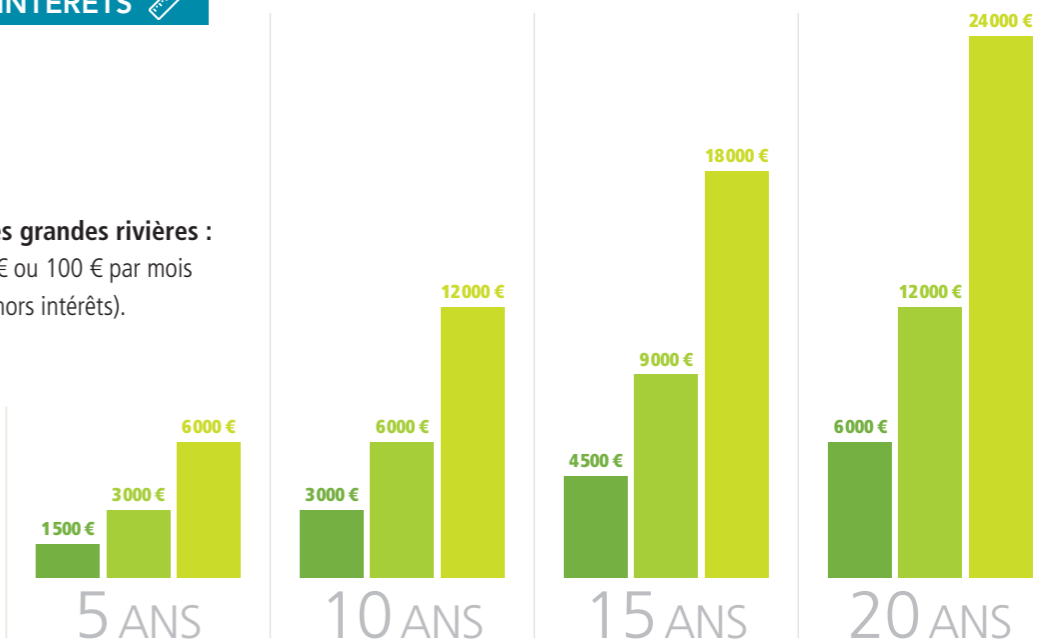
SIMULATION HORS INTÉRÊTS

Les petits ruisseaux font les grandes rivières :

Virement régulier de 25 €, 50 € ou 100 € par mois pendant 5, 10, 15 ou 20 ans (hors intérêts).

VIREMENT RÉGULIER

25 € 50 € 100 €



À RETENIR

Accès : 1 livret par personne majeure.

Versement minimal : 10 €.

Plafond : 12 000 €⁽¹⁾ hors intérêts.

Rémunération : 0,75 %⁽²⁾ net.

Risque : nul.

Frais : aucuns.

Fiscalité des intérêts : exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux¹.

Formalités d'ouverture : les justificatifs sont les mêmes que ceux du Livret A.

BON À SAVOIR

Toute personne majeure peut cumuler 1 Livret A et 1 LDD.

ET AUSSI...

Il existe d'autres livrets défiscalisés pour des cas particuliers. Leur rémunération fonctionne comme celle du Livret A ; les taux d'intérêt sont en général plus élevés.

POUR LES FOYERS PEU OU PAS IMPOSÉS : LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP)

Le LEP est destiné à aider les personnes disposant de revenus modestes à placer leurs économies dans des conditions maintenant leur pouvoir d'achat.

Il est donc réservé aux contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas un plafond, fixé par la loi, qui est révisé chaque année. Tant que ce plafond est respecté, la durée du LEP est illimitée.

Chaque année, vous devez présenter l'original de votre avis d'imposition à votre banque pour vérifier que vous remplissez toujours les conditions fiscales. Si tel n'est pas le cas, vous devez clôturer votre LEP au plus tard le 31 mars de la 2^e année après celle où vous avez produit pour la dernière fois votre avis d'imposition établissant vos droits.

Attention, si vous ne respectez pas cette règle, vous risquez de perdre la totalité des intérêts. Le taux d'intérêt du LEP est égal à celui du Livret A majoré d'un demi-point. Ce taux est fixé à 1,25 %⁽²⁾ par an depuis le 1^{er} août 2015.

BON À SAVOIR

Si vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier d'un LEP, rendez-vous sur service-public.fr rubrique particuliers/Argent/Livrets, plans, comptes et titres d'épargne/LEP ou contactez votre conseiller.

POUR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS : LE LIVRET JEUNE

Le Livret Jeune est l'outil idéal pour faire ses premiers pas en matière d'épargne. Il est destiné aux jeunes âgés de 12 à 25 ans résidant en France.

Il permet à votre enfant d'apprendre à gérer ses économies.

Pour vous, parents, le Livret Jeune est un moyen de constituer une épargne pour vos enfants, de préparer le financement du permis de conduire...

Vous pouvez effectuer des versements ponctuels ou l'alimenter de manière régulière. Son taux de rémunération est au minimum égal au taux du Livret A, mais est généralement supérieur.

C'est souvent le livret le mieux rémunéré de cette catégorie.

Et il est aussi totalement exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Enfin, n'oubliez pas : il n'est possible de détenir qu'un seul Livret Jeune.

Il peut être conservé jusqu'au 31 décembre suivant le 25^e anniversaire du titulaire.

À RETENIR

Accès : 1 livret par personne, 2 par foyer fiscal⁽¹⁾.

Versement minimal : 30 €.

Plafond : 7 700 €⁽¹⁾ hors intérêts.

Rémunération : 1,25 % net⁽²⁾.

Risque : nul.

Frais : aucuns.

Fiscalité des intérêts : exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux⁽¹⁾.

Formalités d'ouverture : les justificatifs sont les mêmes que ceux du Livret A. Il faut également fournir l'original de votre avis d'imposition. Les personnes fiscalement à charge (enfant mineur ou majeur rattaché au foyer fiscal) ne peuvent pas ouvrir de LEP. Il est réservé aux ménages qui n'ont pas ou peu payé d'impôt l'année précédente.



ASTUCE

Si vous êtes concerné, vous pouvez cumuler les avantages de ces placements avec ceux du Livret A et du LDD.

À RETENIR

Accès : 1 livret par personne âgée de plus de 12 ans et moins de 25 ans.

Versement minimal : 10 €.

Plafond : 1 600 €⁽¹⁾ hors intérêts.

Rémunération : librement fixée par les banques et au moins égale à celle du Livret A.

Risque : nul.

Frais : aucuns.

Fiscalité des intérêts : exonération d'impôt sur le revenu et sur les prélèvements sociaux⁽¹⁾.

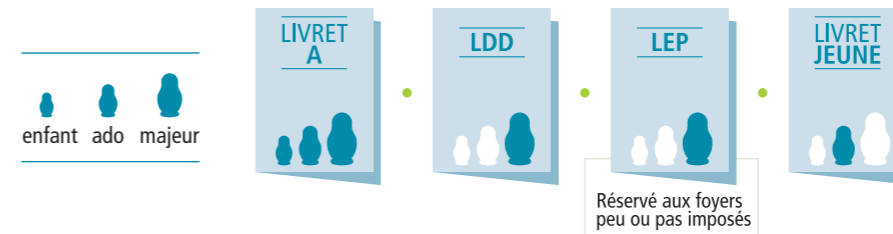
Formalités d'ouverture : les justificatifs sont les mêmes que ceux du Livret A.

LA SOLUTION GROUPAMA

Facil'ado : C'est le Livret Jeune avec une carte de retrait⁽³⁾ de Groupama Banque, pour les 12-16 ans. Son taux de rémunération est de 2,25 % nets au 01/11/2015⁽²⁾.

La carte de retrait, même internationale, est gratuite jusqu'à 16 ans ! Facil'Ado est une solution simple pour gérer son argent de poche.

LA GAMME DES LIVRETS EN UN CLIN D'ŒIL



2 ÉPARGNER SANS PLAFOND

Vous n'avez pas de projet précis. Vous souhaitez épargner tout en gardant votre argent disponible, et avoir la possibilité d'investir en toute sécurité, sans restriction.

POUR ÉPARGNER SANS LIMITE EN GARDANT VOTRE ÉPARGNE DISPONIBLE : LE COMPTE SUR LIVRET

Il vous permet d'effectuer des dépôts réguliers ou occasionnels de n'importe quel montant. Votre épargne est disponible à tout moment⁽⁴⁾ et sans frais. Le taux d'intérêt est librement fixé par votre banque ; il est susceptible d'évoluer.

LA SOLUTION GROUPAMA

Astréa Plus : vous pouvez épargner automatiquement à partir de votre compte bancaire en ayant, en plus, une sécurité en cas de découvert. Pour découvrir la solution Astréa Plus, voir page suivante.

BON À SAVOIR

Quelles sont les principales différences entre les livrets réglementés défiscalisés et les livrets bancaires ?

Les premiers fonctionnent selon des règles édictées par l'État en matière de taux de rémunération et de plafond de dépôt (Livret A, LDD, LEP) et sont nets d'impôts. Les seconds ont un taux de rémunération librement fixé par chaque établissement bancaire et sont imposables.

BON À SAVOIR

Une carte de retrait peut être associée au Livret Jeune dans certaines banques.

Accessible avec l'autorisation du Représentant légal dès 12 ans, la carte de retrait est utilisable uniquement dans les distributeurs automatiques de billets. Les retraits ne sont possibles que si le compte est créditeur et dans les limites que vous avez définies. Par ailleurs, cette carte ne peut pas être utilisée pour régler des achats.

À RETENIR

Accès : nombre illimité de comptes sur livrets par personne.

Versement minimal : 10 €.

Plafond : le plus souvent aucun.

Solde minimal : 10 €.

Rémunération : variable selon les établissements.

Risque : nul.

Frais : aucuns.

Fiscalité des intérêts : soumis à l'impôt sur le revenu (barème progressif) et aux prélèvements sociaux (15,5 %)⁽⁵⁾.

Formalités d'ouverture : les justificatifs sont les mêmes que ceux du Livret A.

3 PLACER UNE SOMME IMPORTANTE SUR QUELQUES MOIS

Vous venez de recevoir une somme d'argent importante (vente d'un bien immobilier, héritage...). Vous ne voulez pas la laisser dormir sur votre compte bancaire : il existe des solutions complémentaires aux livrets d'épargne.

POUR FAIRE FRUCTIFIER UN CAPITAL PENDANT UNE DURÉE DÉTERMINÉE : LES COMPTES À TAUX PROGRESSIF

Le taux d'intérêt progresse chaque année : plus vous restez, plus cela vous rapporte. La rémunération est fixée par contrat dès l'ouverture du compte. Ces taux sont garantis par la banque. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux⁽⁵⁾.

BON À SAVOIR

Pour bien choisir, n'oubliez pas de vérifier les frais, les pénalités et les durées d'ouverture. En général, ce placement ne subit ni frais d'ouverture, ni frais de gestion. En revanche, les retraits partiels peuvent parfois entraîner des pénalités : souvent une diminution de votre taux de rémunération, sauf si ces retraits interviennent à la fin d'une période (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) correspondant aux paliers successifs de progression des taux.

À RETENIR

Accès : 1 compte Élançio sur la période de souscription, par personne majeure ou mineure**.

Versement minimum à l'ouverture : 500 €.

Risque : nul.

Frais : aucuns.

Plafond*** : 1 000 000 € par compte.

Fiscalité : revenus soumis aux prélèvements sociaux⁽¹⁾ et à l'impôt sur le revenu⁽⁴⁾.

LA SOLUTION GROUPAMA

Avec le compte Élançio* de Groupama Banque, vous épargnez en toute sécurité et votre fidélité est récompensée.

- Vous bénéficiez d'un taux de rémunération progressif et garanti connu dès la souscription : vous n'avez aucun risque de voir votre épargne fluctuer.
- Les intérêts sont calculés au jour le jour.
- Votre argent est disponible à tout moment et vous pouvez effectuer un retrait partiel ou total, sans aucuns frais, ni aucune pénalité.
- Vous choisissez la durée de placement de votre épargne : 4, 6 ou 8 ans.

ET AUSSI...

LES COMPTES À TERME

Vous effectuez un versement unique à l'ouverture. Votre capital est placé pour une période déterminée à l'avance : 3 mois, 6 mois, 1 an... Ils vous permettent d'épargner sans frais et en toute sécurité. Le taux de rémunération est fixé dès le départ et garanti pour la durée de placement. En contrepartie, la somme est bloquée jusqu'à l'échéance. Les intérêts sont imposables.

⚠ Soyez attentif, car en cas de sortie anticipée, le plus souvent vous subirez des pénalités.

LES SICAV[®] ET FCP DE TRÉSORERIE[®]

La valorisation est calculée chaque jour par les Sociétés de Gestion. Les Sicav[®] et FCP (Fonds Commun de Placement) de trésorerie[®] sont gérés de telle manière que le risque de perte soit très faible. Leur portefeuille est principalement investi en produits à durée de vie très courte (bons du Trésor, titres de créances négociables...). Votre épargne est disponible à tout moment.

⚠ Ce type de placement est d'autant plus intéressant que les taux d'intérêt sont élevés ; ce qui n'est pas le cas actuellement. Mieux vaut donc privilégier les livrets défiscalisés ou classiques qui offrent aujourd'hui des rendements plus réguliers.

4 RÉMUNÉRER L'ARGENT QUI EST SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE

Savez-vous que de plus en plus de banques vous permettent de rémunérer l'argent qui reste sur votre compte.

OPTER POUR UN COMPTE BANCAIRE RÉMUNÉRÉ

Depuis 2005, les banques peuvent offrir une rémunération du compte bancaire, à un taux qu'elles déterminent librement. Elles peuvent également décider de rémunérer ce compte à partir du 1^{er} € ou d'un certain montant.

À la différence d'un livret d'épargne, les intérêts sont calculés sur la base du solde au jour le jour et non par quinzaine.

Ils sont versés selon les établissements, par mois, trimestre ou année et sont imposables.

BON À SAVOIR

Important : l'argent qui dort sur votre compte bancaire est généralement rémunéré dès le 1^{er} €.

LA SOLUTION GROUPAMA

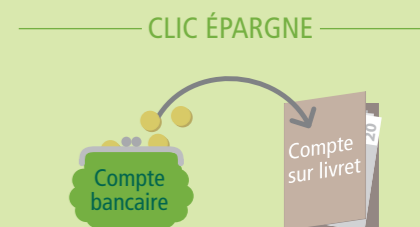
- Avec Astréa, votre compte bancaire est rémunéré dès le 1^{er} €⁽⁶⁾.
- Avec Astréa Plus, le compte bancaire est associé à un compte sur livret pour améliorer le rendement.

• Le principe :

Un service de gestion automatique de trésorerie réalise des transferts entre votre compte bancaire et votre compte sur livret, au mieux de vos intérêts.

• De votre compte bancaire vers votre compte sur livret : le service Clic Épargne

En milieu et en fin de mois, si le solde de votre compte bancaire dépasse un seuil que vous avez fixé, les sommes en excédent sont transférées automatiquement sur votre compte sur livret⁽⁷⁾. Vous épargnez sans effort !



• De votre compte sur livret vers votre compte bancaire : le service Clic Trésorerie

Si le solde de votre compte bancaire devient négatif, la somme nécessaire est automatiquement et immédiatement virée sur votre compte⁽⁷⁾ et vous évitez de payer des agios. Ce service fonctionne tant qu'il y a de l'argent sur votre compte sur livret.



Fonds commun de placement (FCP) : valeurs mobilières gérées par une société de gestion pour le compte des porteurs de parts.

Foyer fiscal : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Prélèvements sociaux : ils sont payés sur la plupart des revenus des placements. Ils sont composés de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), du prélèvement social et de la contribution au RSA (revenu de solidarité active).

Sicav : Sociétés d'investissement à capital variable. Elles permettent d'investir de façon diversifiée dans des valeurs mobilières (actions, obligations, titres de créances...). Ayant la personnalité juridique, ces sociétés émettent ou rachètent des actions à la demande des investisseurs.

ADRESSES UTILES 

impots.gouv.fr
service-public.fr

fbf.fr
groupama.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Renseignez-vous auprès d'un conseiller spécialisé Groupama au

DANS LA COLLECTION "MÉMO" 

[Impôts pratiques](#) | [Épargne projets](#) | [Crédits](#) | [Protection de la famille](#)

AVERTISSEMENT !

Les avis et opinions émis notamment sur les placements financiers et sur les aspects juridiques et fiscaux ne peuvent engager la responsabilité de Groupama. **Ces informations sont données à titre purement indicatif et ne sauraient, en aucun cas, constituer une incitation à investir ou à conclure tel ou tel type de transaction, l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.**

(1) Plafond réglementé susceptible de modification. Présence du Représentant légal obligatoire à l'ouverture pour les mineurs. (2) Livrets d'épargne réglementés. Taux nominal net au 01/08/2015, susceptible de modifications, à tout moment par les Pouvoirs publics. (3) Carte de retrait Visa Plus délivrée sous conditions et avec l'autorisation du représentant légal. (4) Dans la limite du solde minimum légal de 10 €. (5) Au 10 novembre 2015. Sous réserve des évolutions réglementaires liées à la Loi de finances 2016. (6) Seuil et plafond susceptibles de modifications. (7) Modalités selon conditions générales. *Compte bancaire rémunéré à taux progressif. Modalités selon Conditions particulières disponibles auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site www.groupamabanque.com. **Présence du représentant légal obligatoire à l'ouverture pour les mineurs. ***Pouvant évoluer en cours d'année.

Un document d'information vous sera fourni sur simple demande. Vous pourrez vous rétracter auprès de Groupama Banque, par écrit, selon les modalités précisées dans votre contrat.

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama.

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75009 Paris. **Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires sont commercialisés par les Caisses régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama, entreprises régies par le Code des assurances, agissant également en qualité d'agents liés et de mandataires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement de Groupama Banque, SA** au capital de 120 825 712 euros - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex 572 043 800 RCS Bobigny - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07006369 www.groupamabanque.com - filiale du groupe Groupama. Document et visuels non contractuels - © Getty Images - Réf. 229898 - 012016 - www.agence-upco.com

La rédaction de ce guide a été achevée le 16 novembre 2015.



Toujours là pour moi.